

Conseil de quartier dans la rue de l'allée de Roncevaux et de la rue du Béarn

Places de parking entre les n°7 et 24
de la
rue du Béarn

COMPTE RENDU

LE 1^{ER} JUILLET
2019

17H30

Quartier de BRABOIS

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Foyers : 49 environ (Roncevaux = 33 environ et Béarn = 16)</p> <p>Habitants : 15 personnes.</p> <p>Elus : M. Le Maire Stéphane HABLOT et M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative.</p> <p>Fonctionnaires : M. Eric GROSSE, Centre Technique Municipal, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission responsable du service Démocratie participative.</p> <p><i>Excusé : M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet.</i></p>

Ordre du jour : Rencontre conviviale autour d'un apéritif en plein air.

En introduction, Monsieur Donati remercie les habitants d'être venus nombreux.

« Nous réfléchissons à la vie dans votre quartier, situé à proximité immédiate du CHU. Nous avons déjà fait installer des potelets pour éviter le stationnement gênant, à l'entrée de la rue du Béarn. C'est la deuxième année que nous organisons des réunions en extérieur, appelées des « Conseils de quartier dans la rue ». Cela nous permet de rencontrer davantage de personnes que lors des réunions plus classiques dans une salle ou une école.

Concernant la proximité du CHU, nous sommes intervenus à votre demande lorsque l'usine de chauffage DALKIA du CHU n'était pas bien réglée et qu'elle polluait l'atmosphère, vous envoyant de la suie dans vos jardins. Des mesures de la qualité de l'air ont alors été réalisées par ATMO Grand Est et un système de double filtres fonctionne dans la chaufferie pour y remédier.»

Une habitante : *« Une nouvelle **sortie d'autoroute** est-elle prévue ? Je suis inquiète, j'ai entendu dire qu'une route passerait juste derrière nos maisons ! »*

M. Donati : *« J'ai échangé avec la Métropole à ce sujet. Ce scénario ne serait pas envisagé par la Métropole aujourd'hui. Il serait plutôt question de créer une bretelle d'autoroute qui arriverait directement derrière la Faculté de Médecine.»*

Un habitant s'inquiète des nuisances sonores dues à l'autoroute : *« l'isolation phonique de l'autoroute a-t-elle été réalisée ? »*

M. Donati : *« Entre le CHU et l'autoroute, il y a une isolation phonique. Un terrain qui jouxte l'autoroute appartient aux Sœurs. Lorsqu'elles coupent des arbres, on entend plus le bruit car le vent n'est plus dévié.»*

Une habitante : *« L'autoroute est à la charge de qui ? »*

M. Donati : *« De l'Etat. Quant au CHU, c'est un domaine privé, mais de l'Etat. C'est difficile à comprendre. Le CHU ne dépose pas de demande de permis de construire en mairie comme le font les particuliers. Il demande seulement un avis au Maire. Seulement, à force de monter des établissements*

sur le plateau de Brabois (Universités, hôpitaux), l'Etat va être obligé de répondre à la Métropole et aux villes concernées sinon toutes ces institutions ne pourront plus fonctionner faute de transports en commun et de routes suffisantes. La municipalité est en relation avec la direction du CHU. Le directeur actuel du CHU est conciliant, ouvert au dialogue. C'est plus facile. »

M. Donati : *« Le futur trajet du Tram a été choisi en tenant compte du plan de circulation. En remontant de nombreuses structures sur le plateau de Brabois, les déplacements vont forcément être plus nombreux. D'où l'idée de créer un nouvel accès à Brabois pour le faire passer le tram et le vélos le long du jardin botanique. »*

Arrêts de bus dans l'avenue de Bourgogne :

Des bus s'arrêtent longtemps, à 200 mètres de l'arrêt de bus (le 512, qui dessert Neuves Maisons). La ligne 8 s'arrête aussi dans cette avenue et ne pénètre plus dans le CHU. Pourquoi ?

M. Donati : *« Le périmètre du CHU est un terrain privé. Les bus pèsent lourd et leurs passages fréquents abîmaient la chaussée, privée elle aussi. C'est la raison pour laquelle la direction du CHU n'a plus voulu que les bus pénètrent dans leur enceinte. Le 26 août prochain, Kéolis va proposer un nouveau réseau de transport en commun. Ils vont essayer de lier les bus urbains aux bus extérieurs à l'agglomération. Des habitants nous avaient signalé la dangerosité des bus Macron qui partent de l'avenue de Bourgogne. Ils s'arrêtaient en plein milieu de l'avenue, chargeaient leurs passagers côté voirie, aux risques d'entraîner des accidents graves. On a récupéré le parking dédié au covoiturage car il n'était pas utilisé. Il faudrait acheter un petit terrain au CHU pour y créer un quai pour les bus 8 et 512, afin de régler le problème. »*

Parking du CHU et abords du CHU :

Les parkings du CHU ont-ils été redimensionnés, en vue des services hospitaliers qui remontent ? J'habite rue du Béarn et ma sortie de garage est tout le temps bloquée, par des employés du CHU qui se garent dans ma rue !

M. Donati : *« Le directeur du CHU est conscient de ce problème. Il faut que le CHU construise des places de stationnement supplémentaires. Ils ont déjà amélioré la situation, grâce au fléchage des parkings dont le P3 derrière la Maison des Parents. »*

Une habitante a remarqué la présence de nombreux débris de restauration rapide sur la pelouse du parking, le long de l'hôpital des enfants. Elle déplore **l'état des poubelles, composées de simples sacs en plastique transparents**, souvent percés par les oiseaux et demande l'installation de poubelles en dur.

M. Donati : *« Ces poubelles sont installées sur le parking du CHU, qui est privé. »*

Une habitante propose que la ville et le CHU signent une convention, permettant le nettoyage du parking.

Pourquoi le CHU souhaite savoir à qui appartiennent les terrains situés derrière nos rues ? Veulent-ils clôturer pour éviter le passage de personnes ?

M. Donati : *« Le bois situé entre vos rues et le CHU appartient au syndic des commerçants du Morvan, le parking côté hôpital d'enfants appartient au CHU, le parking donnant sur la rue du Morvan derrière le centre commercial appartient à la métropole. »*

De temps en temps, en pleine nuit, on entend une alarme qui vient du CHU ; qu'est-ce que c'est ?
Un autre riverain intervient : *« Je pense qu'il s'agit de leur groupe d'électrogène ! »*

Futur tram :

Monsieur le Maire : « Une réunion importante a lieu ce soir à l'INIST vers 18h30 ; je vais devoir les rejoindre. La Société d'Economie Mixte Henri Poincaré [qui regroupe les sociétés installées sur le technopole de Brabois] a été créée récemment pour discuter des problèmes de déplacements et faire des choix permettant d'allier les besoins du CHU et des entreprises du technopole à ceux des riverains. La municipalité a freiné beaucoup de choses, à la demande des riverains. Mais à présent, il faut trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie des riverains. Grâce à nos négociations auprès de la Métropole des dernières années, nous avons obtenu la gratuité du parking silo du CHU pendant 2h30. De l'autre côté du pont de l'autoroute, le maire de Chaligny est en train d'installer des structures. Mais lesquelles ? Il nous faut trouver une cohérence. C'est dans cette démarche que nous nous engageons, en travaillant avec les professionnels et les riverains des quartiers. Nous nous sommes investis pour éviter les constructions de logements neufs sur l'hippodrome de Brabois en modifiant les règles du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous leur avons demandé des bâtiments passifs, qui maîtrisent l'énergie. Le territoire doit fonctionner de façon cohérente. Le CHU est composé de nombreux bâtiments. Certains ont été rénovés, c'est important. La Mairie travaille aussi en relation avec la Métropole, dans le respect de la vie des quartiers. Un nombre impressionnant d'automobilistes passent par le village. On est arrivé à un point tel, où les villageois nous disent qu'il faudrait interdire la montée par le tourne à gauche situé au pied de la rue Gambetta. Je choisis de respecter le quartier et ses riverains. Avec les déplacements de milliers d'automobilistes, comment avoir un tram fonctionnel ? Le Président de la Métropole a conscience de cette situation. La mairie et la Métropole interpellent ensemble l'Etat. Nous travaillons avec la Préfecture. »

M. Donati : « A l'origine, la Métropole avait décrété que le futur tram ne monterait pas jusqu'à Brabois. La municipalité de Vandœuvre s'est mobilisée, en organisant une pétition pour que les besoins des usagers du tram soient entendus et pour que le futur Tram desserve bien le plateau de Brabois, plateau sur lequel de nombreux services supplémentaires vont s'installer. Il faut préserver les voiries de l'avenue Général Leclerc qui permettent aux automobilistes de monter à Brabois, tout en préservant le village déjà asphyxié par la circulation routière actuelle. C'est pourquoi, on a opté pour un trajet qui passe entre les jardins des particuliers et le jardin botanique. Nous avons aussi réfléchi avec le CROUS, pour qu'ils construisent des logements destinés aux étudiants à proximité des facultés de Brabois, évitant ainsi de nombreux déplacements supplémentaires. »

M. Donati : « Lorsque la Métropole nous a dit que le futur tram ne desservirait pas Brabois, nous avons commandé deux études (d'un coût de 15 000 € chacune) pour étudier la faisabilité de la montée par un tram ainsi que la faisabilité du changement au Vélodrome (les usagers du tram devaient quitter le tram au Vélodrome pour prendre un bus à haut niveau de service pour poursuivre leur trajet jusqu'à Brabois, c'est ce qu'on appelle « la rupture de charge »). Ces études ont démontré qu'il était possible que le futur tram desserve Brabois, la pente n'étant pas un obstacle mais que le temps de correspondance entre le tram et le bus au Vélodrome n'était pas tenable pour des personnes à mobilité réduite ou des personnes âgées. Quant au trajet par l'avenue Paul Muller, sur Villers, il est beaucoup plus long que par l'arrière du Jardin botanique ou par l'avenue Leclerc [et donc plus coûteux]. De plus, il faut conserver l'avenue du Général Leclerc pour absorber le flux de voitures. »

Chats errants et nuisibles :

M. Donati : « Un riverain qui n'a pas pu venir ce soir nous a demandé par écrit de suspendre notre élevage de chats sur le secteur. Sur notre ville, il y a de nombreux chats abandonnés. Avec l'aide de l'association ASCA, nous les capturons pour les soigner et les stériliser et nous les relâchons ensuite. Pour ces soins ponctuels, l'ASCA et le CHU installent deux petites cabanes du côté du Château d'eau. Ces cabanes sont installées sur un terrain privé du CHU, en accord avec le directeur de l'établissement. »

Un habitant signale **la prolifération de rats** chez un voisin à lui (Rue du Béarn)

M. Donati : « La Métropole organise des opérations de dératisation. Nous allons leur signaler l'endroit. »

Stationnements gênant :

Un riverain se plaint de stationnements gênants récurrents **dans la rue du Béarn**. Il préconise la pose d'un panneau interdisant le stationnement, sauf aux riverains.

M. Donati : « *Ce genre de panneaux a un impact. Mais il faut aussi penser aux clients du vétérinaire, et ajouter « interdit de stationner sauf riverains et clientèle / et services ». [Vérifier ce que le Code de la Route prévoit dans ce cas]. Il est aussi possible de remplacer le trottoir du croisement des rues du Béarn et du Morvan par un trottoir traversant, qui donne le sentiment de voie privée.*

Autre solution à étudier, la pose d'une barrière au bout de la rue du Béarn coté parking afin d'éviter que les automobilistes extérieurs utilisent la rue comme parking et le passage comme un raccourci pour le CHU. »

Cabinet médical de la rue du Morvan :

M. Donati : « *La médecin généraliste a fermé son cabinet médical et le quartier se retrouve sans médecin. C'est assez paradoxal, pour un quartier qui se trouve au pied de l'hôpital ! Le directeur du CHU le sait et lors d'un rendez-vous avec la municipalité, il a proposé de réfléchir ensemble à la création d'une maison médicale dans l'enceinte de l'hôpital.* »

Espaces verts :

Un habitant demande à qui appartiennent les sentiers du quartier, notamment celui qui relie l'allée de Roncevaux à la rue du Béarn. Il faudrait les nettoyer et les entretenir.

M. Donati : « *Ces sentiers appartiennent soit à la ville, soit à la Métropole. Il faut que nous vérifiions. Le service des Espaces verts n'utilise plus de produits phytosanitaires. Il désherbe de manière écologique et deux fois par an, on débroussaille.* »

Un habitant de la rue du Béarn demande la collecte des déchets verts pendant les mois d'été. Tout le monde n'a pas de remorque pour se rendre à la déchetterie. *Pourrait-on envisager de mettre une benne quelque part dans la rue ?*

M. Donati : « *Nous avons fait une réunion avec le Maître composteur de la Métropole. Il nous a prodigué de précieux conseils pour recycler dans son jardin les déchets verts tels que les restes de tonte, les feuilles mortes... Je vous conseille d'appliquer ces conseils, plutôt que de mettre vos feuilles mortes à la déchetterie. Si vous les laissez sur votre terrain, elles se décomposeront toutes seules, tout en enrichissant la terre de votre jardin. Quant à la benne, nous avons déjà tenté l'expérience dans une autre rue, mais elle était trop lourde, si bien que le camion de ramassage n'a pas pu la soulever. La Métropole propose un service de collecte des déchets verts payant.* »

Quant on monte par le village, on constate qu'il est bien fleuri, ce qui n'est pas le cas du plateau de Brabois. Sauf à l'école. Serait-il possible d'avoir des massifs de fleurs à Brabois ?

M. Donati : « *Il y en aura de moins en moins, car il faut arroser et il faut beaucoup d'agents municipaux pour ce travail. Nous nous orientons vers des massifs de fleurs à arrosage automatique. C'est un investissement, mais les coûts de fonctionnement chutent. Le village est volontairement plus fleuri que les autres quartiers, pour mettre en valeur son patrimoine architectural. On a créé un parc au village, le parc du Tonneau.* »

Circulation :

Une habitante s'étonne de l'absence de trottoir le long de l'INRS, dans l'avenue de Bourgogne.

M. Donati : « *Nous avons contacté la direction de l'INRS car cette bande de terrain leur appartient. Ils sont d'accord pour nous la céder, à condition de ne pas y créer des places de parking. L'arrivée du*

tram retarde le projet d'aménagement du trottoir à cet endroit, trottoir partagé piétons-cyclistes. Nous suivons ce point dans le tableau des demandes des riverains, que nous étudions tous les 15 jours lors d'une réunion de Coordination des Actions de la Ville. Nous avons demandé à la Métropole du marquage au sol provisoire pour protéger les piétons. Une autre solution consisterait à ouvrir une porte dans la clôture des écoles d'ingénieurs, de l'autre côté de la chaussée. Toutes les écoles sont déjà reliées par un Plan de Déplacement Urbain Interentreprises du plateau de Brabois. Elles entreprennent des actions ensemble sur ce thème.

En conclusion, Monsieur Donati propose aux habitants de terminer les échanges autour d'un apéritif convivial et bien frais.

MESURES À PRENDRE ET/OU QUESTIONS A SE POSER	SERVICE PILOTE	ECHÉANCE ENVISAGÉE
Adresser une lettre- aux riverains des deux rues au sujet de la fermeture de l'accès piéton donnant dans la rue du Béarn et menant au parking du CHU.	Démocratie participative	Dès que possible
Signaler à la Métropole la prolifération de rats rue du Béarn pour qu'ils viennent dératiser.	Développement durable	Été 2019
Créer un trottoir traversant au croisement de la rue du Béarn et de la rue du Morvan. A demander à la Métropole.	Relations Métropole	Rentrée 2019
Demander au Service des Espaces verts à qui appartiennent les sentiers du quartier.	Démocratie participative	Dès que possible